

STRUCTURE EMETTRICE

BULLETIN DE LIAISON - IRG

STRUCTURE DESTINATAIRE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES IMPOTS DE LA WILAYA :

CDI :

CPI :

INSPECTION DES IMPOTS :

COMMUNE :

Catégories des revenus :

Bénéfices Industriels et Commerciaux

Bénéfices des Professions non commerciales

Revenus agricoles

Revenus fonciers (Loyers bruts annuels excédant le seuil fixé à l'article 104 du CIDTA)

Autres revenus (à préciser)

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES IMPOTS DE LA WILAYA :

CPI :

INSPECTION DES IMPOTS :

COMMUNE :

N° d'article d'imposition 111111111111

N° d'article d'imposition 111111111111

- Nom et Prénoms :

- Activité ou profession :

- Adresse du lieu d'exercice de l'activité ou de la profession :

- Adresse du domicile fiscal :

- NIF : 1111111111111111 111111

Nature du revenu :	Année d'imposition :	Base déclarée :	Montant du crédit d'impôt ¹ :	Observations :

Volet réservé aux régularisations :

Nature du revenu :	Exercice objet de contrôle :	Base déclarée :	Base reconstituée :	Observations :

¹ Lorsqu'il résulte de la liquidation annuelle un excédent de versement, le montant du crédit d'impôt devant être porté sur le bulletin de liaison, est constitué de l'imposition due, sans tenir compte de l'excédent de versement dégagé.

